Image not found or type unknown

NE PAS AIDER MON GENITEUR A MA MAJORITE

Par **mfrance89**, le **24/11/2011** à **18:57**

Bonjour,
J'ai 16 ans, mon géniteur m'a reconnu j'avais 3 ans, il a eu un droit de visite et obligation de payer une pension alimentaire 80 €, il ne l'a jamais payée régulièrement
Depuis 4 ans je n'ai plus voulu le voir car pas d'affinité avec lui et de plus quand j'étais en droit de visite c'est sa mère qui s'occupait de moi.
depuis 4 ans il n'a pas cherché a prendre contact avec moi et n'a plus payé du tout la pension alimentaire
j'ai 16 ans et lui 57 ans, dans 4 à 5 ans je travaillerais et lui sera en retraite
comme il a très peu travaillé, je ne voudrais pas qu'il me demande de l'aider financièrement.
quant sa mère decedra, il heritera d'un sixième mais il est très dépensier.

je ne porte pas son nom de famille, je porte celui de ma mère

Que puis-je faire ?

merci
TH

Par **Claralea**, le **24/11/2011** à **20:54**

Ce n'est pas à vous de faire quelque chose, mais à votre mère de faire valoir qu'il n'a quasiment jamais payé la pension alimentaire et demander qu'il soit dechu de ses droits parentaux auprès du juge aux affaires familiales.

Il faut absolument qu'elle le fasse maintenant, ça vous servira plus tard pour ne pas avoir à payer l'obligation alimentaire à un homme qui n'a pas ete capable de le faire pour vous

Insistez lourdement auprès de votre mère http://vosdroits.service-public.fr/F3135.xhtml

Votre mère peut aussi demander le paiement de la pension alimentaire auprès d'un huissier, c'est retroactif sur 5 ans, donc elle pourrait essayer de recuperer les 4 dernieres annees, elle ferait bien de commencer par ça d'ailleurs. Ce qui prouverait auprès du juge qu'elle a bien tout fait pour qu'il paie.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés